



Département de la Charente-Maritime  
Arrondissement de Rochefort  
**MAIRIE DE VIRSON**  
1 Place du souvenir  
17290 VIRSON

## COMMUNE DE VIRSON

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/05/2024

Date affichage convocation : 23/05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mr FABROL Alain, Mme GASPARD Annie, Mr LEBLANC Olivier, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr TREVIN Sébastien

Absente excusée : Mme FRANCHET Véronique *a donné pouvoir à Mr PILLAUD Thierry*

Absents : Mr BERTAUX Yves, Mr COUSSOT François-Xavier

Secrétaire de séance : Mme ARNOULD Céline

Secrétaire Auxiliaire : Mme BOULAN Aurélie

#### Ordre du Jour :

- 1- Vote des Subventions accordées aux associations
- 2- Signature de la Promesse unilatérale de constitution de servitudes sur voies communales et chemins ruraux pour le développement d'un parc éolien avec la société VENSOLAIR
- 3- Ressources humaines : Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 4- RPI- délibération concernant l'avenant de la convention du groupement de commande
- 5- SDEER- Modification des statuts du SDEER (Maîtrise de la demande d'énergie)
- 6- CDG17- Affiliation volontaire du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis
- 7- Délibération sollicitant l'aide du Département au titre de la voirie communale accidentogène
- 8- Questions diverses

Mr PILLAUD demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

### Ordre du Jour :

#### **1- Vote des Subventions accordées aux associations**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suite à leur demande.

Il propose au conseil de donner aux associations les montants suivants :

L'ACCA de Virson : 150€

Votants : 09                  Pour : 09                  Contre : 0                  Abstention : 0  
*Mr PILLAUD et Mr PENON ne prennent pas part au vote*

Les petites mains Virsonnaises : 150€

Votants : 11                  Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0  
*Mme GASPARD ne prend pas part au vote*

Le centre de secours d'Aigrefeuille d'Aunis : 150€

Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

La Chorale à travers chant : 100€

Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

L'association des donneurs de sang d'Aigrefeuille- La Jarrie : 100€

Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

Les croqueurs de pommes : 50€

Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

L'Association pour la Pérennité du Souvenir des Combats de la Poche de La Rochelle : 50€

Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

Le conseil décide de verser des subventions aux diverses associations. Les sommes versées sont réparties de la façon suivante :

L'ACCA de Virson : 150€

Les petites mains Virsonnaises : 150€

Le centre de secours d'Aigrefeuille d'Aunis : 150€

L'association des donneurs de sang d'Aigrefeuille- La Jarrie : 100€

La Chorale à travers chant : 100€

Les croqueurs de pommes : 50€

L'Association pour la Pérennité du Souvenir des Combats de la Poche de La Rochelle : 50€

**2- Signature de la Promesse unilatérale de constitution de servitudes sur voies communales et chemins ruraux pour le développement d'un parc éolien avec la société VENSOLAIR (Annexe 1)**

Mr le Maire informe le conseil que la société VENSOLAIR a fait une demande d'autorisation de traverser le bourg de Virson et de passer sur les voies communales et les chemins ruraux. Pour cela, elle propose une promesse unilatérale de constitution de servitudes sur les voies communales et chemins ruraux pour le développement d'un parc éolien sur la commune de Forges (annexe à la délibération)

Elle emprunterait la voie communale VC07 et le chemin rural de Paquettes qui la prolonge.

Débat

- *Les véhicules seront très lourds avec des charges de 50 tonnes rien que pour une pale*
- *Concernant la circulation sur le pont : la question de sa résistance est posée*
- *Les convois devront traverser le village des Roulières aux voies étroites, des risques existent pour les riverains et les habitations.*
- *La route risque d'être dégradée, même s'il y a une promesse de remise en état, rien ne permet de donner de délais de remise en état.*
- *Il y a d'autres itinéraires pour accéder au chantier, peut-être moins aisés mais techniquement possibles.*
- *La commune est contre les éoliennes sur son territoire. Pour rester cohérent, pour préserver la voirie communale et éviter les nuisances pour les riverains, le conseil décide de voter contre le passage sur les chemins et voies communales des camions destinés à amener le matériel et les matériaux pour les éoliennes.*

Mr le Maire propose de donner un **avis défavorable** à cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

- De donner un **avis défavorable** à la signature de cette promesse.

**3- Ressources humaines : Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Afin de faire face à l'augmentation du coût de la vie, Mr le Maire propose au conseil d'attribuer aux agents éligibles de Virson la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle prévue par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. Il informe le conseil que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle tel que présenté ci-dessus ;

- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée aux agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires et celles présentées ci-dessus ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

#### **4- RPI- délibération concernant l'avenant de la convention du groupement de commande (Annexe 2)**

Mr le Maire rappelle au conseil que lors du conseil du 12 février 2024, une convention pour le groupement de commande pour le marché public de restauration scolaire avait été validée. Mr le Maire informe le conseil que cette convention doit être modifiée par un avenant dû à une erreur de date. En effet, la première convention a été signée pour 3 ans, or, le marché public est sur 4 ans. Mr le Maire propose donc un avenant avec la modification de l'article 7 et de passer ce groupement d'une durée de 3 ans à une durée de 4 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- ACCEPTE la modification de l'article 7 de la convention par un avenant
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention constitutive dudit groupement de commandes,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **5- SDEER- Modification des statuts du SDEER (Maîtrise de la demande d'énergie)**

Mr le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Mr le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :  
« *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

- AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **6- CDG17- Affiliation volontaire du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis**

Mr le Maire explique que le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Établissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 12                  Pour : 12                          Contre : 0                          Abstention : 0

- Décide d'émettre un avis favorable à cette demande

#### **7- Délibération sollicitant l'aide du Département au titre de la voirie communale accidentogène**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- Montant HT : 70 930,38€
- Montant TTC : 85 116,45€

Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 12                  Pour : 12                          Contre : 0                          Abstention : 0

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **8- Questions diverses**

##### **Réseau d'eau potable**

Mr MOREAU explique que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la Grève commenceront le 03/06/2024 pour une durée de 1 mois environ. Il ajoute que le renouvellement s'arrêtera en limite de commune car la commune limitrophe dépend de la CDA de La Rochelle.

##### **Travaux aux Roulières**

Mr PILLAUD explique au conseil que, sur le chemin du Marais aux Roulières, la voirie s'est affaissée au niveau de la tranchée ouverte par EAU17 pour le renouvellement de l'adduction d'eau potable. La voirie sera donc reprise à compter du 28/05/2024 par l'entreprise qui a réalisé les travaux de remise en état.

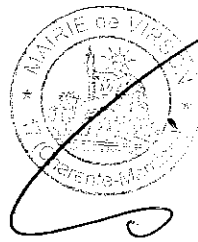
### **Plantation de Haies végétalisées**

Mr PILLAUD informe le conseil que la commune a reçu une demande d'alignement pour la plantation d'une haie végétale sur Paquettes, vers le Préneau.

### **Atlas de la biodiversité communale (Annexe 3)**

Mr PILLAUD explique au conseil que la CDC Aunis Sud va faire réaliser un atlas de la biodiversité communale. Cet atlas sera utilisé lors de la révision du PLUi-H. L'étude pour cette réalisation se déroulera sur 4 ans. Elle servira à analyser la faune et la flore sur le territoire de la CDC Aunis Sud. Mr le Maire présente un document expliquant l'Atlas de la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30



Le Maire,  
Thierry PILLAUD

### **Numérotation des extraits de délibérations**

- D2024\_13 Vote des subventions accordées aux associations
- D2024\_14 Signature de la Promesse unilatérale de constitution de servitudes sur voies communales et chemins ruraux pour le développement d'un parc éolien avec la société VENSOLAIR
- D2024\_15 Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- D2024\_16 RPI – délibération concernant l'avenant de la convention du groupement de commande
- D2024\_17 Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)
- D2024\_18 CDG17 – Affiliation volontaire du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis
- D2024\_19 Délibération sollicitant l'aide du Département au titre de la voirie communale accidentogène

Affiché le 03/06/2024